

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 9

**Votants:** 9

**Séance du vendredi 24 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à 20 heures 30 minutes, l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mars 2023, s'est réunie à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe RODRIGUE, Maire.

**Sont présents :** Philippe RODRIGUE, François LAROZA, Magalie PESTEIL, Jean-Luc SOULHOL, Philippe LAFAGE, Mathias MAZET, Jean-Baptiste ROY, Michel DELMAS, Sonia BAPST

**Représentés :**

**Excusées :** Sylvie DAYMA, Marie LANDES.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Sonia BAPST

---

### **Ordre du jour:**

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2023

Préparation du Budget communal année 2023 : subventions aux associations;

vote des taux des taxes locales; projets achats et travaux d'investissements....

Avis sur projet d'implantation d'une antenne TDF sur le secteur "Esclat - La Momberte"

Affaires diverses

### **Approbation du PV de la séance précédente**

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 23 février 2023.

### **Délibération n° 2023- 07 en date du 24 Mars 2023 portant sur l'attribution de subventions aux Associations : Année 2023.**

Monsieur le Maire propose de fixer la liste des subventions communales attribuées à diverses Associations pour le budget communal de l'année 2023.

Après en avoir délibéré et à la majorité (Pour : 7; Contre : 2; Abstentions : 0), le Conseil Municipal détermine la liste comme suit :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers à BRETENOUX : **100 €**
- Pompiers de SAINT-CERE : **100 €** ; BELMONT LOISIRS : **500 €**
- ENTRAIDE : **50 €** ; AFM TELETHON : **30 €** ; ANACR Canton de Bretenoux : **30 €**
- Société de Chasse de BELMONT : **250 €** ; ADSB BIARS (Dons du sang) : **50 €**
- Divers (délibérations en cours d'année) : **600 €**
- Et décide d'inscrire ces sommes pour un montant global de 1 710€ à l'article 65748 du Budget 2023.

Délibéré en séance les jour et an susdits. Fait à Belmont-Bretenoux, le 27 mars 2023.

Le Maire, Philippe RODRIGUE.

Délibération certifiée exécutoire.

Transmise en Sous/Préfecture le 27/03/2023

Affichage du 27/03/2023

Le Maire,

**Délibération n° 2023-08 en date du 24 mars 2023 portant sur le vote des taux des Taxes Locales – Année 2023**

Monsieur le Maire indique que la réforme de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est achevée. De ce fait, les conditions et les modalités du vote des taux de fiscalité directe locale sont modifiées à partir de 2023.

Le taux de TH s'applique dorénavant aux résidences secondaires ainsi qu'aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il signale également que le coefficient de revalorisation 2023 de la valeur locative des locaux d'habitation, des terrains et des locaux industriels est de 1.071 soit +7.1%.

Considérant ces diverses informations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2023, et donc de les reconduire ainsi :

- **Foncier Bâti : 44.73 % ; Foncier Non Bâti : 154.41% ; Taxe d'Habitation : 9.40%**

Délibéré en séance les jour et an susdits. Fait en Mairie, le 27 mars 2023.

Le Maire,

Philippe RODRIGUE.

Délibération certifiée exécutoire.  
Transmise en Sous-Préfecture le 27/03/2023  
Affichage du 27/03/2023  
Le Maire,

**Délibération n° 2023-09 en date du 24 mars 2023 portant sur le projet d'implantation d'une antenne TDF à « Esclat – La Momberte »**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition d'installer un pylône antenne de téléphonie mobile TDF sur le secteur « d'Esclat – La Momberte », sur la parcelle située section A n°115.

Il précise que cet emplacement permettrait de couvrir la zone blanche sur "Crayssac", commune de Saint-Laurent-Les-Tours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de BELMONT-BRETENOUX émet un avis favorable à ce projet.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

Fait en Mairie, le 27 mars 2023.

Le Maire,

Philippe RODRIGUE.

Délibération certifiée exécutoire.  
Transmise en Sous-Préfecture le 27/03/2023  
Affichage du 27/03/2023  
Le Maire,

## **Affaires diverses:**

### **- Préparation du Budget 2023 :**

En complément de la réunion précédente, il est convenu de réaliser les travaux suivants : élagage d'un noyer "Route des Places" et nettoyage / curage des fossés sur le territoire communal. En ce qui concerne la boîte à livres, considérant le coût élevé des devis présentés, on s'orienterait éventuellement vers l'acquisition d'une vieille armoire ou contacter un menuisier local.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22H08.

Le secrétaire de séance,

Philippe RODRIGUE, Maire